

Le 30 janvier 2009

Superintendent of Pensions  
Alberta Finance and Enterprise  
Pièce 402, 9515-107 Street  
Edmonton (Alberta) T5K 2C3

L'Institut canadien des actuaires est heureux de présenter ses observations au sujet de l'allègement à court terme du provisionnement du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées. Bien qu'il soit tout à fait convenable pour les gouvernements de solliciter des commentaires du genre, nous nous voyons dans l'obligation de signaler que le système d'épargne-retraite a dû et doit toujours composer avec des enjeux qui exigent des solutions à long terme.

***Options dont disposent les gouvernements pour offrir des mesures d'allègement aux régimes de retraite***

- Le 12 décembre 2008, le Conseil des normes actuarielles a adopté une nouvelle Norme sur la valeur actualisée des rentes qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009. Bien des organismes de réglementation préparent le terrain pour permettre d'utiliser la nouvelle base de la valeur actualisée aux fins des évaluations à la fin de l'exercice 2008 qui seront déposées au plus tard à l'été 2009.

En supposant que la valeur des actifs a reculé de 10 à 25 % en raison de la crise actuelle, la nouvelle norme pourrait permettre de neutraliser entre 5 et 10 % de cette baisse. Toutefois, pour les régimes arrivés à maturité (c.-à-d. ceux dont les engagements sont en grande partie envers les participants retraités), cette mesure n'aurait pas de répercussions importantes.

Le contexte financier actuel est exceptionnel et nécessite des mesures d'allègement exceptionnelles. Les mesures suivantes offriraient un allègement appréciable à court terme sans toucher la sécurité des prestations à plus long terme :

- autoriser les promoteurs à continuer, pour une brève période, par exemple un an, à verser des cotisations selon le rapport d'évaluation précédent;
- si les cotisations doivent reposer sur une évaluation à la fin de l'exercice 2008, prévoir une période de transition progressive pour la hausse des paiements servant à combler les déficits de solvabilité. Par exemple, il faudrait toujours amortir sur cinq ans l'augmentation du déficit de solvabilité, les paiements pourraient correspondre à 33 % en 2009, à 67 % en 2010 et à 100 % en 2011-2013 et la valeur actualisée de ces paiements devrait toujours correspondre à l'augmentation du déficit de solvabilité;
- de manière provisoire, prolonger de cinq à dix ans la période pour combler l'augmentation du déficit de solvabilité;
- permettre le lissage de la valeur des actifs ou promulguer des valeurs précises pour les titres largement négociés.

*Document 209007*

Si le promoteur d'un régime choisit de se prévaloir de l'une de ces options d'allègement à court terme, nous serions d'accord avec l'idée d'obliger à indiquer dans les relevés annuels à l'intention des participants qu'il a instauré ces mesures.

Certaines propositions avancées dans votre document de travail du 18 décembre 2008 intitulé « Proposed Response Alternatives to Meet the Defined Benefit Pension Plan Funding Issues Arising from the Current Economic Environment » imposeraient des restrictions supplémentaires au chapitre des évaluations actuarielles sur une base de continuité et du lissage des actifs. Plusieurs des restrictions proposées nous préoccupent, par exemple :

- Les restrictions en ce qui touche l'application uniforme à tous les régimes du taux d'actualisation du passif risquent de ne pas convenir à certains régimes.
- Avant d'imposer une quelconque exigence fondée sur la croissance prévue du passif de solvabilité, il faudrait donner aux actuaires des directives sur la manière de déterminer cette croissance.

L'Institut canadien des actuaires croit fermement que le choix des hypothèses actuarielles ne devrait pas être prescrit par une loi ou par les autorités responsables de la surveillance, mais qu'il faudrait plutôt permettre à l'actuaire d'exercer son jugement professionnel.

L'Institut canadien des actuaires serait ravi de discuter avec le ministère des finances et des entreprises de l'Alberta (Alberta Finance and Enterprise) pour évaluer la pertinence des restrictions proposées et tenter de déterminer comment elles pourraient être mises en œuvre.

### ***Remèdes à long terme***

Une solution à long terme s'impose pour régler le problème de sous-provisionnement chronique. Le contexte juridique actuel (législation et décisions des tribunaux) amène les employeurs à adopter des stratégies de provisionnement minimal. Bien que de nombreuses recommandations issues des récents examens des lois et règlements régissant les régimes de retraite soient utiles, elles ne sont peut-être pas suffisantes pour inciter les employeurs à adopter des stratégies de provisionnement plus prudentes.

Les recommandations figurant dans l'***Ordonnance de l'Institut canadien des actuaires pour soigner un système de pensions canadien défaillant*** sur l'accès à des fonds de sécurité de retraite et sur les marges de solvabilité cibles plus élevées et davantage axées sur les risques permettraient d'instaurer plus directement un environnement propice à un provisionnement plus judicieux et à une sécurité accrue des prestations. C'est avec plaisir que nous avons constaté que l'Alberta/British Columbia Joint Expert Panel on Pension Standards a tenu compte des concepts des fonds de sécurité de retraite et des marges de solvabilité dans les recommandations que l'on retrouve dans le rapport qu'il a publié.

À notre avis, il y aurait lieu d'organiser un sommet national sur la réforme des pensions dans le cadre duquel les ministres responsables des lois régissant les régimes de retraite pourraient collaborer en vue d'harmoniser leurs efforts et d'entamer un dialogue à propos des solutions pour procéder à une réforme à long terme des pensions. Puisque l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse viennent tout juste de diffuser des rapports à ce sujet, le moment pour organiser un événement du genre ne pourrait être plus indiqué que maintenant.

L'Institut canadien des actuaires serait ravi d'aider votre gouvernement à régler les problèmes à court et à long termes du système de pensions.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Hale", with a stylized flourish at the end.

Michael Hale, M.B.A., FICA